

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 15 décembre 2022

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRÉSENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL
Maires-Adjoints.

Mme Pavla CLAQUIN, Mme FERAY Martine, Mme Cassandre JOUY, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, Mme
Catherine MOZAIVE, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme
Jacqueline WENTZEL,

Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. Franck LEROYER pouvoir à Mme Pavla CLAQUIN, M. Benjamin NITOT

ABSENT : M. Didier JEAN

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 novembre 2022.
- Information du conseil et avis sur la mise en place des périmètres de protection pour les forages de la Delle au Mont, suite à enquête publique.

FINANCES COMMUNALES :

- Tarifs 2023
- Subvention associations 2023
- SDEC : devis éclairage public parking avenue de la Libération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

Monsieur le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- **DIVERS** : Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2021 du Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre
- **ADMINISTRATON GENERALE** : rétrocession de la voirie et des espaces communs du Lotissement le Jardin des Dunes (I et II) dans le domaine public communal.

Accord du conseil à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Pierre MORIN se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 novembre 2022 ne fait l'objet d'aucune observation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL ET AVIS SUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION POUR LES FORAGES DE LA DELLE AU MONT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le Syndicat Mixte de production et de distribution d'eau de la région nord de Caen (Eau du bassin caennais) a déposé une demande d'ouverture d'une enquête publique pour :

-l'obtention d'une autorisation d'utiliser l'eau des forages de la Delle au Mont pour la consommation humaine ;

-la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection, des servitudes afférentes et des travaux nécessaires à l'exploitation et à la protection.

-l'enquête parcellaire pour la détermination des terrains devant faire l'objet des périmètres de protection à établir, et des parcelles de terrains susceptibles d'être grevées de servitudes d'utilité publique relatives à ces périmètres de protection, sur le territoire des communes de Langrune sur Mer, Douvres la Délivrande, Bernières sur Mer et Saint Aubin sur Mer.

Cette enquête publique se déroule du 16 novembre au 16 décembre 2022.

Le dossier est mis à la disposition du public :

-sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4268>

-sur le support papier en mairie de Langrune sur Mer, Douvres la Délivrande, Bernières sur Mer et Saint Aubin sur Mer

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation sollicitée par Eau du Bassin Caennais.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, émet un avis favorable à cette demande, afin de préserver la ressource et améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

ARRIVEE DE MADAME AMARJIT RIVIERE A 19h15

3. TARIFS 2023

Monsieur TILLOY, Maire-Adjoint aux finances procède à la lecture des propositions de tarifs 2023 faites par la commission finances qui s'est réunie le 6 décembre 2022, suivant le tableau ci-après annexé :

PROPOSITIONS TARIFS			
		TARIFS 2022	TARIFS 2023
DIVERS			
FORAINS - MANEGES			
La semaine		130,00	130,00
Sédentaires par manège - la saison estivale		525,00	525,00
Sédentaires à la journée		50,00	50,00
LA CABANE			
Forfait Saison (du 1er Avril au 30 Octobre)		735,00	735,00
Forfait Hors-Saison (du 1er Novembre au 30 Mars)		220,00	220,00
LA CABANE A PIZZAS (Forfait annuel)		945,00	945,00
TERRASSES			
Hôtel de la Mer (Forfait annuel)		1 155,00	1 155,00
Bord de Mer et place du 6 Juin, à l'année le m² (commerçant)		17,00	17,00
Bord de Mer en saison (du 1er Avril au 30 Octobre) le m² (commerçant)		13,00	13,00
TERRASSES & ETALAGES			
Autres rues à l'année le m² (commerçant)		11,00	11,00
Autres rues saison (du 1er Avril au 30 Octobre) le m² (commerçant)		10,00	10,00
MARCHE - le mètre linéaire -		2,00	2,00
VENTE déballage hors marché - par jour			
		55,00	55,00
CAMION ou REMORQUE VENTE A EMPORTER - Electricité Comprise			
La journée		16,00	20,00
Forfait semaine		55,00	70,00
Forfait annuel (2j/semaine)		630,00	850,00
CABINES DE PLAGE			
Droit de Place - saison du 1er Juin au 30 Septembre		70,00	70,00
Sur Digue à l'année		100,00	100,00
Gardiennage sans transport		30,00	30,00
CANTINE SCOLAIRE			
Repas enfant midi par jour		4,00	4,25
Repas adulte midi par jour		5,00	5,00
GARDERIE GROUPE SCOLAIRE			
Matin de 7H30 à 8H45		1,85	1,85
Soir de 16H30 à 18H30		2,20	2,20
Dépassement horaires		3,00	3,00
TOTEM CAMPING "Mer et Vacances"		105,00	110,00
ANIMAUX ERRANTS sur la commune (Forfait jour de gardiennage dans chenil municipal)		20,00	50,00
ENCART PUBLICITAIRE Bulletin Langrুনais, fencart		70,00	70,00
CONCESSIONS CIMETIERE			
CONCESSION TOUT TERRAIN & CAVE URNE	15 ANS	150,00	150,00
	30 ANS	280,00	280,00
	50 ANS	450,00	450,00
COLOMBARIUM (1 case - 2 urnes)	Nouveau cimetière	FORFAIT DE BASE	800,00
		15 ANS	120,00
		30 ANS	200,00
		50 ANS	400,00
Dispersion cendres + plaque nominative		50,00	50,00
Vacation funéraire		25,00	25,00
LOCATIONS SALLES			
Caution clés		100,00	100,00
Caution ménage		100,00	300,00
Caution salles		500,00	1 000,00
LINGLONIA			
LANGRUNAIS - Week-end		420,00	450,00
NON LANGRUNAIS - Week-end		550,00	650,00
LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		470,00	500,00
NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		600,00	700,00
ASSOCIATIONS " 1ère Location" Week-end		90,00	100,00
ASSOCIATIONS " 2ème location" Week-end		420,00	200,00
SALON DES ARTISTES - Le stand		15,00	20,00
Pas de location les 24 & 31 Décembre			
Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 5ème location comprise			
FERNAND PODEVIN			
LANGRUNAIS - Week-end		235,00	250,00
NON LANGRUNAIS - Week-end		420,00	500,00
ASSOCIATIONS - Week-end - 1 Location par an		40,00	50,00
LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		270,00	300,00
NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi)		450,00	550,00
LANGRUNAIS (2 jours) - 31 Décembre		315,00	330,00
Réunions de tout ordre - Hors Week-end - (Langrুনais & Non Langrুনais) 1 journée		135,00	140,00
Associations sportives ou autres activités	La Journée	50,00	50,00
Pas de location le 24 Décembre			
Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 2ème location comprise			
SALLE DE MUSIQUE/DANSE 1er Etage Podevin			
Activités Artistiques	A l'heure	13,00	13,00
ATELIER 1er Etage Podevin			
Activités Artistiques	A l'heure	13,00	13,00
SALLE DE REUNION (rue Abbé Rolland)			
Assemblée Générale des associations langrুনaises		Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur ou réunion diverse		50,00	50,00
Réunions et assemblées générales des associations non langrুনaises		50,00	50,00
Assemblée générale de copropriété langrুনaise		30,00	30,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'approuver la proposition de la commission finances pour les tarifs appliqués sur la commune de Langrune sur Mer, à compter du 1^{er} janvier 2023.

4. SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur TILLOY, Maire-Adjoint aux finances procède à la lecture des subventions listées ci-après proposées par la commission finances réunie le 6 décembre 2022 :

Chaque conseiller municipal, qui est partie prenante au sein d'une association, se retire du vote, concernant cette association.

COMMISSION FINANCES - 06/12/2022 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023		
ASSOCIATIONS	2023 SUB DEMANDEES	2023 SUBV VOTEES
ACADEMIE D'ESCRIME	2 000,00	2 000,00
ALPAC " Arc en ciel"	200,00	200,00
AMERICAN COUNTRY DANCE	1 000,00	1 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	400,00	400,00
BIBLIOTHEQUE (Fonctionnement) 1,80 €/Habt	3 591,00	3 591,00
BIBLIOTHEQUE (Animation)	5 315,00	2 000,00
CLUB DE VOILE	2 000,00	2 000,00
CLUB ŒNOLOGIE	Salle Linglonia	Salle Linglonia
COMITE DES FETES	8 000,00	8 000,00
F.C.L.L - foot	3 500,00	3 000,00
GYM VOLONTAIRE	800,00	800,00
IRIS'SON (SAOTICOT)	6 000,00	3 500,00
N.T.T. (Ping Pong)	950,00	600,00
PETANQUE LANGRUNAISE	200,00	200,00
SEMAINE ACADIENNE	700,00	700,00
YAKA DANSER	1 000,00	750,00
YOGA CLUB	200,00	200,00
JUNO	80,00	80,00
PREVENTION ROUTIERE	50,00	50,00
TOTAL	35 986,00	29 071,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- ✓ D'adopter les subventions présentées par la commission finances qui seront inscrites au budget 2023.

5. SDEC : DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du futur parking Avenue de la Libération, dont les travaux débiteront en début d'année 2023, il convient d'ajouter un éclairage adossé à un mat déjà existant.

L'ajout de ce nouveau foyer d'éclairage a un coût de 576.06€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ De valider le devis du SDEC ÉNERGIE pour une contribution communale de 576.06 € HT
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis susmentionné

6. RAPPORT DE PRESENTATION SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES 2021 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE

Monsieur Christian MICHEL, délégué au syndicat d'assainissement, présente une synthèse du rapport sur la qualité et le prix des services du syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre et nous communique les principales données techniques, financières et les travaux réalisés au cours de l'année 2021.

- 7 communes (Courseulles, Bernières, St Aubin, Langrune, Luc, Douvres et Cresserons).
- 20759 habitants desservis
- 1378 abonnés Langrunais
- 1 usine de dépollution
- 25 postes de refoulement/relèvement et 6 pompes soit 179 kms de canalisation.

M. MICHEL indique que le Syndicat, vu sa situation financière, peut régulièrement entreprendre des travaux de rénovation du réseau.

Le principal sujet sur lequel travaille le Syndicat pour l'avenir est le devenir des eaux traitées (exploitation des eaux aujourd'hui rejetées en mer).

M. MICHEL rappelle l'existence d'une tarification solidaire et qu'un courrier est envoyé aux abonnés chaque année à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- ✓ Prend acte de la communication du rapport annuel 2021 du Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre.

7. RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE JARDIN DES DUNES (I et II) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que le Lotissement le jardin des Dunes étant achevé, il convient d'envisager la rétrocession de la voirie et des espaces communs dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une réunion a eu lieu au Lotissement le Jardin des Dunes avec le chargé d'opérations EDIFIDES le 10 novembre afin de constater les défauts mineurs devant être repris avant d'envisager cette rétrocession à la commune.

M. le Maire demande au conseil de délibérer afin d'autoriser la reprise de la voirie et des espaces communs dans le domaine public communal, et de l'autoriser à signer l'acte de rétrocession chez le notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'autoriser la reprise de la voirie et des espaces communs du Lotissement le Jardin des Dunes dans le domaine public communal
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de rétrocession chez le notaire.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-2 questions ont été envoyées par Madame WENTZEL :

- Où en est l'appel aux dons pour la statue située devant l'école : Monsieur le Maire répond que 650€ ont été collectés. Il remercie l'APE qui a donné 50€.
- Où en est le projet d'INOLYA qui a fait l'objet d'un permis de construire au lotissement le Clos des Sages : Monsieur le Maire répond qu'INOLYA lui a indiqué que le projet a fait l'objet déjà de 3 appels d'offre infructueux et qu'un 4^{ème} appel d'offre sera lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

Monsieur le Maire informe :

- La Commune a été primée aux concours des villes et villages fleuris au niveau départemental avec le 3^{ème} prix et au niveau régional avec l'attribution d'une 1^{ère} fleur. Monsieur le Maire félicite à nouveau l'équipe des espaces verts pour leur travail.
 - Monsieur JOUY indique que ce travail a permis dans le cadre de la biodiversité d'obtenir le LABEL APICITE 2 abeilles.
- La commune a entrepris la plantation d'arbres le 3 décembre avec la présence de l'association LAND GROWAN au pied du mur et de Langrunais. Trois arbres ont été plantés ce jour là et 35 au total sont ou seront plantés prochainement.

Madame WENTZEL indique : que Madame STOLTZ a informé par mail tous les conseillers qu'elle ne souhaitait plus s'occuper des ruches dans le parc des Chasses.

Monsieur le Maire confirme cette information et annonce que Madame STOLTZ sera reçue afin d'entreprendre une discussion à ce sujet.

Monsieur JOUY indique que l'association ABEILL'AIRE pourrait reprendre la tenue des ruches, comme ils le font déjà sur le territoire de l'Intercommunalité moyennant un coût annuel.

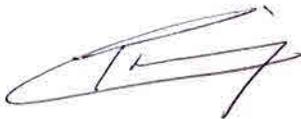
Monsieur REBIERRE-ROSE réagit sur le fait que les ruches demandent un investissement important en faveur de la biodiversité.

- Informations diverses :

- Vœux du Maire le 12 janvier 2023 à 18h30 à la Salle Linglonia
- Feu d'artifice le 1^{er} janvier à 18h dans le parc de la mairie
- Noël des enfants à l'école à 15 h vendredi 16 décembre à l'école et à la salle Linglonia - conte de Noël
- Félicitations de Mme Corinne FERET au sujet de l'obtention de la 1^{ère} fleur « Villes et villages fleuris »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h50.

Le secrétaire de séance,
Pierre MORIN



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

